



Parc national  
de la Guadeloupe



## Appel à candidatures Programme d'animations 2023 Nature et Culture en Découverte

### PRÉSENTATION :

Le Parc national de la Guadeloupe propose au tout public, depuis l'année 2007, un programme de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager du territoire.

L'objectif est de répondre à la mission de valorisation des espaces naturels ayant une valeur patrimoniale et d'accueillir le public en le sensibilisant sur les richesses qui l'environnement.

La programmation de « Nature et Culture en Découverte » est conçue autour de thématiques faisant le lien entre la Nature et la Culture. Elle a vocation à provoquer une rencontre du public avec la Nature, afin de lui permettre de prendre conscience de son importance au quotidien, et ainsi concourir à sa préservation.

« Nature et Culture en Découverte » participe ainsi à faire connaître et s'approprier ce patrimoine en proposant des activités allant de la randonnée accompagnée, aux ateliers artistiques, en passant par l'observation naturaliste, et les conférences/débats etc. Il offre ainsi un outil d'appropriation pour lequel l'intérêt du public est grandissant, d'autant qu'il complète l'offre de loisirs des grandes vacances.

Pour l'année 2023, le Parc national lance **un appel à candidature** jusqu'au **05 Juin 2023 à 12h00**, à l'attention de porteurs de projets, publics ou privés, qui souhaitent proposer des animations et/ou des ateliers pour le grand public sur l'ensemble du territoire du parc national (<http://intranet.guadeloupe-parcnational.fr/cartotheque/fichiers/22150321.jpg>).

L'ensemble de ces projets formera le programme d'animations du parc national et de ses communes adhérentes sur la période suivante : **du 6 juillet au 16 août 2023**.

### LE THÈME DE 2023: Nature et Culture en Découverte : «Le Parc en Lyannaj »

Ce 17ème programme est l'occasion pour le Parc de s'inscrire dans une démarche de renforcement de sa collaboration avec les communes adhérentes à la Charte de territoire. C'est également, l'occasion de marquer les 30 ans de la présence de la Réserve de Biosphère en Guadeloupe. Ce programme innove cette année en adoptant un format itinérant permettra de proposer deux jours de présence de l'établissement au sein de chaque commune adhérente dans une volonté de proximité. La 1ère journée au sein des collectivités permettra de mettre en lumière des activités traitant la thématique en rapport avec la nature, tandis que le deuxième jour sera sous l'égide de la Culture.

De plus, 4 animations quotidiennes se déroulent sur le territoire communal. L'établissement offrira un espace d'expression à destination des associations à travers l'organisation de son village. L'objectif est d'aller à la rencontre de toutes les composantes de la population guadeloupéenne, allant de la petite enfance, au troisième âge en y incluant les personnes en situation de handicap.

Cette édition souhaite amplifier le lien avec les acteurs en communes. En ce sens, la démarche se veut être de proximité au sein de chaque commune. C'est à dire que chaque porteur de projet en

commune qui souhaite créer des animations et ou des ateliers en lien avec son territoire et correspondant au thème du programme de 2023, a la possibilité de déposer un ou plusieurs dossiers.

« **Le Parc en Lyannaj** » : est la thématique retenue pour 2023. C'est l'occasion d'animer son territoire au travers d'activités spécifiques. Elle doit permettre au public de découvrir différents sites du territoire, des pratiques artistiques, artisanales, des savoir-faire traditionnels, des activités de pleine nature, des activités santé. En exemple :

- Transmission de savoir-faire par le biais d'ateliers-rencontres (plantations, confection de rimes razyé, friction, cuisines, agro-transformation) ;
- Initiation aux contes, à l'écoconduite, aux écogestes, à la danse traditionnelle et aux ateliers littéraires... ;
- Diffusions des connaissances à travers différents supports (expositions photos, d'objets anciens, reportages vidéos, audio, bik a pawol (etc...))
- Il sera question de présenter les bénéfices de préserver les milieux pour le public et démontrer le « lyannaj » existant entre les différents écosystèmes (notion de continuité écologique).

#### « **Le Village itinérant** » :

Cette année, le village itinérant permettra aux collectivités, aux partenaires, aux associations et/ ou entreprises œuvrant dans les domaines de la culture et du développement durable de mettre en lumière leur production et leur savoir-faire. Une large place sera consacrée à l'innovation dans le domaine la transition écologique, de l'agro-transformation, la préservation des ressources naturelles et autres... Le Parc proposera également une offre d'animations, et des temps d'échanges permettant à la population de se familiariser avec son territoire, ses missions et ses actions menées au sein des communes. Il présentera les travaux liés aux ABC, les différents protocoles de suivi scientifique mis en place et des visites virtuelles de certains sites remarquables.

### **MODALITÉS DE L'APPEL A CANDIDATURES 2023**

Les porteurs de projets devront proposer des animations ou ateliers sur les thématiques suivantes :

- **La connaissance des milieux naturels terrestre et marin.** Exemple d'ateliers mettant en lumière la faune, la flore et les habitats des territoires terrestre et marin ;
- **L'éducation à l'environnement et au développement durable.** Exemples ateliers sur le rôle des espèces (abeilles ; papillons...); la fonction des habitats (mangroves, forêts humides, forêts sèches etc.) ; la permaculture ; le jardin créole, etc ;
- **La découverte du patrimoine culturel et paysager.** Exemples : ateliers de transmission de techniques culturelles et artistiques ; randonnées pédestres ou aquatiques...

**Les propositions devront respecter le calendrier (en annexe) de présence du Parc au sein des communes, mais également la thématique traitée en fonction du jour.**

#### **Cahier des charges**

Le cahier des charges de cet appel sont les suivantes :

- Les animations doivent être accessibles au plus grand nombre, jeunes et moins jeunes, personnes à mobilité réduite et de tous milieux sociaux.
- Les animations doivent préserver le milieu, sans engendrer d'impacts environnementaux. De ce fait, les défrichements ou tout impact sur les écosystèmes pour les besoins de la manifestation, sont interdits.

- Les animations peuvent prévoir une ou des activités pratiques d'observation active ou de manipulation.
- Les animations doivent être en accord avec les missions du Parc national. Elles diffuseront des messages de préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager.
- Les animations intègrent les principes du développement durable par les éléments suivants : utilisation de produits recyclables, utilisation de produits biosourcés, utilisation de produits locaux, intégration de la marque Esprit Parc, zéro déchet, sobriété dans le transport (collectif, transport doux), sobriété énergétique, frein au développement des espèces exotiques envahissantes.
- Il est souhaité un nombre de 15 participants minimum et 30 maximum.

Le Parc national de Guadeloupe se réserve le droit d'attribuer un nombre maximum d'animations et d'ateliers selon la limite des crédits ouverts sur le budget annuel 2023. Ce programme est financé en partie sur les crédits au titre de « France Relance » et soutenu par ailleurs par le conseil régional et le conseil départemental de Guadeloupe.

### **Dépôt des candidatures**

La fiche de participation est à télécharger sur le site du Parc national : [guadeloupe-parcnational.fr](http://guadeloupe-parcnational.fr).

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 5 Juin 2023 à 18h00 aux adresses mails suivantes : [murielle.gombauld@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:murielle.gombauld@guadeloupe-parcnational.fr) et copie à [joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr)

### **La sélection des dossiers se fera avant la fin du mois de Juin**

### **Composition du dossier de candidature**

- Une fiche de participation à télécharger sur le site internet et à renseigner **complètement**,
- Une fiche fournisseur à télécharger sur le site internet et à renseigner **complètement**, accompagnée de :
  - Un Rib
  - Un extrait Kbis ou la fiche INSEE (de moins de 3 mois)
  - L'attestation sociale pour les entreprises et les associations ayant des salariés.

### **Pour tout renseignement veuillez contacter :**

Joël BAJAZET

+590690867837

[joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr)